

**Décision n° P 2020 - 99 en date du 16 DEC. 2020
portant délégation de signature du président du directoire par intérim
en matière de dépôt de plainte**

Le président du directoire par intérim de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris.

Vu la décision n° P 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Mohamed KAROUIA, Directeur des Systèmes d'Information et Monsieur Karim AMAZIT, Responsable Informatique, Directeur de Projet, à l'effet de procéder au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes dans le cadre des actes de malveillance et sabotage commis sur le réseau du fournisseur d'accès internet de la Société du Grand Paris et ayant rendu impossible cet accès depuis les locaux du siège social de la SGP du 4 au 6 novembre 2020 et le 15 décembre.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **16 DEC. 2020**



Thierry DALLARD

Société du Grand Paris

Immeuble « Le MOODS »

2 mail de la petite Espagne – 93212 LA PLAINE SAINT DENIS

Siret n°525 046 017 00048